

Montréal 

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Proposition de Plan d'action 2007-2009

***du Premier plan stratégique de développement durable de la
collectivité montréalaise***

A06-SC-07

Le 13 octobre 2006

Table des matières

1	Contexte	3
2	Commentaires sur la Proposition de Plan d'action 2007-2009	4
2.1	Garder une vue d'ensemble	4
2.2	La place du citoyen	5
2.3	Saisir les opportunités	5
	CONCLUSION	5

1 Contexte

Le patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel, contribue à l'amélioration du bien-être d'une population en ce sens il est un élément incontournable du développement durable.

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), à titre d'instance consultative en matière de patrimoine culturel et naturel auprès du conseil de la ville, du comité exécutif, des conseils d'arrondissement, des services municipaux et des citoyens, a eu à émettre de nombreux avis en regard des politiques de la Ville de Montréal sur des projets de construction dans le périmètre des écoterritoires et des sites du patrimoine montréalais et, sur des projets reliés à des monuments classés et cités. C'est à ce titre que nous souhaitons soumettre quelques recommandations en regard de la *Proposition de Plan d'action 2007-2009*.

Nous désirons rappeler qu'une première rencontre de réflexion a été tenue, le 13 juin 2006 afin d'établir le bilan 2005-2006 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (PSDD) et d'identifier les pistes d'actions souhaitées pour la seconde phase (2007-2009).

Un premier objectif de cette rencontre consistait, notamment, à identifier les moyens à prendre pour maintenir cette lancée et augmenter la notoriété du PSDD. Un premier tour de table a permis de dégager un large consensus autour de trois axes d'intervention :

- Faire une meilleure place au citoyen;
- Améliorer la synergie au sein de l'appareil municipal et des arrondissements;
- Augmenter le nombre de partenaires du PSDD particulièrement auprès des PME.

Ensuite, comme second objectif de la journée, cette réflexion a été raffinée afin de la mettre en relation avec les réalisations de la phase 2005-2006 du PSDD. Cette journée s'est donc terminée par un accord sur les points suivants :

- Consolider les acquis de la phase 2005-2006 en maintenant ses quatre thèmes pour la phase 2007-2009 (amélioration de la qualité de l'air, amélioration de la qualité de vie, gestion responsable des ressources, bonnes pratiques par les ICI);
- Mieux communiquer le PSDD (objectifs, réalisations, implication souhaitée, partenaires) afin d'y attirer de nouveaux partenaires;
- Se rapprocher du citoyen et des arrondissements dans l'élaboration et la mise en oeuvre du PSDD pour qu'ils y développent une appartenance.

2 Commentaires sur la *Proposition de Plan d'action 2007-2009*

2.1 Garder une vue d'ensemble

S'il est légitime d'entreprendre la phase 2007-2009 sur les acquis de la phase 2005-2006 qui reposait sur quatre orientations, il ne faut pas perdre de vue que le PSDD comprend encore 10 orientations :

1. Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole;
2. Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable;
3. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (2005-2006);
4. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels (2005-2006);
5. Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité;
6. Pratiquer une gestion responsable des ressources (2005-2006);
7. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
8. Encourager les bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, institutions et commerces (2005-2006);
9. Encourager le développement de l'industrie conforme aux principes du développement durable;
10. Consolider le développement résidentiel et commercial.

Recommandation 1

Compte tenu du bilan de la rencontre du 13 juin 2006, le CPM estime que les orientations 1, 2 et 9 devraient être interpellées, d'une façon ou d'une autre, dans le cadre de la phase 2007-2009.

Ce geste est primordial pour assurer la cohérence et la cohésion de la démarche. Plusieurs intervenants ont soulevé le fait que le PSDD a, pour le moment, un contenu plus environnemental que de développement durable. Faire appel aux orientations 1, 2 et 9 permettrait de répondre aux préoccupations, du besoin d'information.

De plus, signalons que la Ville ne semble pas soutenir ses propres actions puisque l'orientation 7 ne figure pas en priorité dans les phases 2005-2006 et 2007-2009 alors que des efforts majeurs sont déployés actuellement par la Ville pour l'élaboration d'un *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal* et pour la protection des milieux naturels des écoterritoires, sans parler du début prochain des travaux du *Comité multidisciplinaire sur les arbres remarquables*.

Recommandation 2

Le PSSD, son bilan et la *Proposition de plan d'action 2007-2009* devraient mieux refléter les initiatives et les réalisations découlant des différents programmes et politiques de la Ville de Montréal afin de faire la démonstration d'une action concertée et cohérente.

Pour ce faire, l'équipe de rédaction est invitée à consulter les bilans du *Plan d'urbanisme*, de la *Politique du patrimoine* et de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* publiés plus tôt en 2006.

2.2 La place du citoyen

Si les mesures et les actions proposées pour la phase 2007-2009 ont été adressées, pour la plupart, aux citoyens, il n'en va pas de même pour les quatre *projets vedettes* :

- Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements neutre en carbone (no 2.1);
- Réduire les impacts liés à la présence d'îlots de chaleur urbains (no 2.4);
- Tenir des événements « zéro déchets » (no 2.8);
- Devenir un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies (no 2.14).

Mis à part le projet concernant les îlots de chaleur urbains, les trois autres *projets vedettes* n'auront que peu d'écho dans la population et pourront difficilement constituer des projets mobilisateurs pour les citoyens, tel que souhaité le 13 juin dernier. Les projets 2.3 *Prendre un virage vert dans la gestion du matériel roulant* et 2.10 *Détourner les résidus verts et les résidus de table de l'élimination* sont des projets beaucoup plus visibles, ayant une implication quotidienne pour le citoyen. Aussi, la réintroduction du projet d'*approvisionnement responsable* devrait être ajoutée en 2.16.

Recommandation 3

Le CPM recommande de substituer aux projets 2.1, 2.8 et 2.14, les projets 2.3, 2.10 et 2.16 à titre de *projets vedettes* en raison de leur plus grande visibilité et du potentiel de mobilisation.

2.3 Saisir les opportunités

Dans le bilan fait de la phase 2005-2006, plusieurs interventions ont été citées pour la réalisation du projet des *Quartiers 21* (action 1.10). Pour la majorité, ces interventions se limitaient à l'octroi de subsides pour l'amélioration de secteurs résidentiels mais, pas

pour la création de *Quartiers 21* comme tel. Or, la Ville planifie actuellement plusieurs projets de revitalisation qui sont autant d'opportunités de développer des *Quartiers 21*, notamment, la création d'un nouveau secteur résidentiel sur le site de l'ancien atelier municipal de Rosemont (coin St-Denis et Rosemont). La *Proposition de Plan d'action 2007-2009* devrait y faire référence d'autant que la Ville en est le promoteur. De plus, l'équipe du PSDD devrait aussi établir une relation de travail avec les arrondissements afin d'établir des normes de développement durable à l'intention des promoteurs, particulièrement, pour les projets à proximité des milieux naturels et des écoterritoires. À titre d'exemple, plusieurs unités d'habitation doivent être mises en chantier prochainement sur la pointe sud de l'Île-des-Soeurs (écoterritoire du rapide de Lachine) et à Pierrefonds (écoterritoire du rapide du Cheval Blanc et écoterritoire de la rivière à l'Orme).

Recommandation 4

Le CPM recommande que l'équipe du PSDD effectue un inventaire des projets de développement de la Ville pour saisir, le cas échéant, les opportunités d'en faire des projets de *Quartiers 21*.

Recommandation 5

Le CPM recommande qu'un groupe de travail soit formé avec les arrondissements et les services centraux afin de convenir de normes respectueuses des principes de développement durable à imposer aux promoteurs, notamment, pour les projets planifiés à proximité de milieux naturels et d'écoterritoires.

CONCLUSION

Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (PSDD) doit trouver écho dans les programmes et politique de la Ville de Montréal. En retour, le PSDD doit également intégrer les réalisations et initiatives qui en découlent, peu importe qu'elles s'inscrivent ou non dans la liste des priorités convenues par les partenaires du PSDD. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité que soit affirmé l'engagement de la Ville par rapport au développement durable et que des actions cohérentes soient mises en place à tous les niveaux décisionnels. Tisser des liens entre le PSDD et les autres grands chantiers de la Ville de Montréal est un pas dans cette

direction. En démontrant cette cohérence d'actions, la Ville se donnera une plus grande crédibilité pour mobiliser et motiver les citoyens et pour se gagner des partenaires additionnels, objectif souhaité pour cette phase 2007-2009.